

COMMUNIQUE DE PRESSE

EXTENSION DU PROGRAMME NATIONAL PONT

Mende, le 31 mai 2023

En 2019, le rapport d'information « Sécurité des ponts : éviter un drame » du Sénat alertait sur les risques liés aux défauts de surveillance et d'entretien du patrimoine des communes. Piloté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), le Programme national «Ponts» apporte une réponse concrète à ce constat en accompagnant les collectivités territoriales pour un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d'évaluation gratuit des ouvrages a été proposé à près de 28 000 communes. A l'issue du premier volet du programme, qui s'est clôturé en ce début d'année 2023, plus de 45 000 ouvrages ont été recensés, dans 11 540 communes bénéficiaires.

Les ministres Christophe BECHU, Clément BEAUNE et Dominique FAURE ont annoncé l'extension du programme à 4 000 nouvelles communes en mobilisant une enveloppe supplémentaire de 10 M€. Cette enveloppe offre une nouvelle opportunité aux communes éligibles qui n'avaient pas candidaté au premier programme de bénéficier de l'expertise du CEREMA.

Les communes de moins de 10 000 habitants et de moins de 3 M€ de potentiel fiscal sont éligibles au second plan « pont ». Les 4 000 premières communes à se porter candidates seront retenues. Les premiers recensements des ouvrages débuteront à l'automne 2023.

Dans le département de la Lozère, 24 communes sont éligibles à ce nouveau programme.

Contacts: le CEREMA (programmeponts-occitanie@cerema.fr); la DDT (ddt-msct@lozere.gouv.fr)

En annexe, veuillez trouver la liste des communes éligibles.

Direction des services du cabinet

Tél.: 0466496743/0674574965 Mél.: pref-communications@lozere.gouv.fr

Service départemental

de la communication interministérielle